

COMMUNICATION

Suite aux assignations au tribunal d'Orléans par 10 personnes abonnées au réseau du SIAEP SURY-AUX-BOIS/CHATENOY/COMBREUX :

Le Tribunal fait droit à la demande du SIAEP.

Il sursoit à statuer dans l'attente de la décision du tribunal administratif d'Orléans qui doit se prononcer sur l'action en responsabilité engagée par les usagers contre l'Etat.

Jugement du 16 Juin 2025.

Indépendamment de ces procédures, nous rappelons que le SIAEP poursuit ses démarches initiées depuis plus de 5 ans maintenant pour la rénovation du réseau:

- 1) les travaux sur l'unité de traitement,
- 2) le changement des tronçons à risque identifiés par le schéma directeur,

sont presque terminés.

Des mesures sont prévues à l'issue des travaux et viendront confirmer la potabilité de l'eau.